



Madame Catherine GAUDY
Directrice générale des ressources humaines
Ministère de l'Éducation nationale
72 rue Régnault
75013 PARIS

N/R : CC/NA 50 12/13

Paris, le 12 juin 2013

Objet : organisation des concours réservés et examens professionnels

Madame la Directrice,

La première session des concours réservés et examen professionnels s'achève. Le SE-Unsa, signataire avec l'Unsa-Fonction Publique du protocole d'accord du 31 mars 2011, a suivi et participé à l'élaboration de ce dispositif qu'il a toujours soutenu.

Force est de constater que le déroulement de cette première session a connu de nombreux problèmes et mis en difficulté les personnels à qui il était pourtant dédié :

- Détermination de l'éligibilité : des personnels, disposant pourtant de l'ancienneté nécessaire, se voient bloqués du fait de la condition de quotité de service minimum de 70% au 31 mars 2011. La plupart n'ayant pas choisi de travailler à temps partiel, se retrouvent ainsi pénalisés et ce, pour toutes les sessions à venir ;
- Communication aux candidats de leur éligibilité : tous n'ont pas été informés ou n'ont pas obtenu de réponse précise des rectorats lorsqu'ils n'ont pas eu à subir ordres et contre-ordres pour se présenter aux oraux...
- Attentes des jurys : alors que les épreuves sont basées sur la RAEP, certains jurys semblaient l'ignorer et se sont contentés de reproduire les épreuves plus théoriques des concours externes ;
- Absence d'information sur la prise en compte respective des épreuves d'admissibilité et d'admission dans la note définitive ;
- Préparation des candidats : toutes les académies n'ont pas mis en place les formations à ce concours ;
- Prise en charge des frais de déplacement : refus dans certaines académies ;
- Certaines disciplines n'étaient pas ouvertes aux épreuves alors que les besoins sont réels.

Ces multiples dysfonctionnements ont créé un climat de tension et de stress chez des contractuels qui placent beaucoup d'espoir dans un dispositif qui peut leur permettre d'être enfin titularisés.

Le SE-Unsa sollicite une audience pour échanger sur cette première session, faire des propositions d'amélioration et enfin traiter des cas individuels toujours en attente.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA